

SCHÉMA DIRECTEUR DES MOBILITÉS ACTIVES



**À PIED, À VÉLO, EN VOITURE
APPRENONS À VIVRE ENSEMBLE !**

POURQUOI UN SCHÉMA DES MOBILITÉS ACTIVES ?

Depuis plusieurs années, avec le comité consultatif voies douces, la ville de La Ferté Saint-Aubin travaille au développement de cheminements sécurisés afin d'inciter les Fertésiens à se déplacer à pied et à vélo. C'est dans cette optique que la commune a répondu et a été retenue à un appel à projet pour réaliser un Schéma Directeur des Mobilités Actives (SDMA).

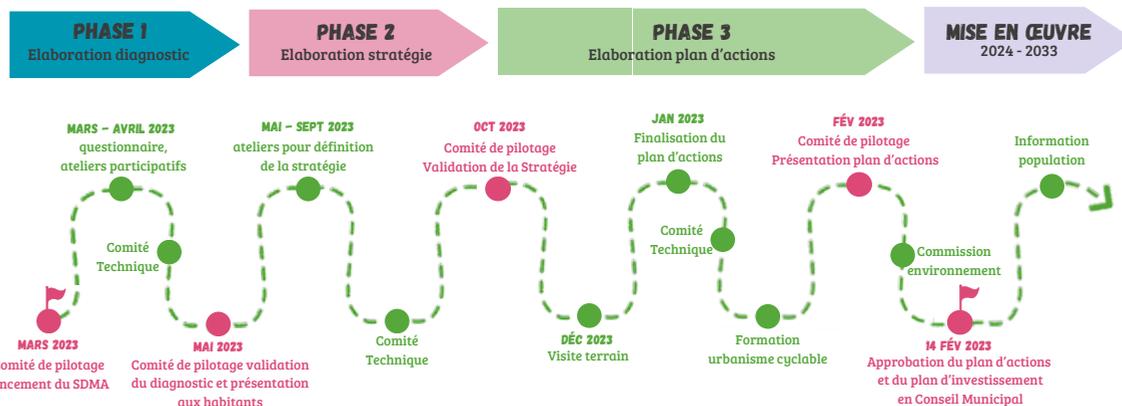
QU'ENTEND-ON PAR MOBILITÉ ?

Aller au travail, à l'école, se rendre chez un professionnel de santé, faire ses courses... Actifs, jeunes ou encore retraités, tous les habitants du territoire doivent se déplacer et sont donc concernés par la mobilité. Elle englobe tous les modes de déplacement : voiture, vélo, marche, covoiturage...

QUELS SONT LES OBJECTIFS DU SDMA ?

- 1 Créer les conditions favorables à la pratique quotidienne des modes actifs alternatifs aux modes de déplacement motorisés grâce à des aménagements adéquats,
- 2 Construire une stratégie globale en faveur des modes actifs et définir un programme pluriannuel d'investissements des actions qui en découlent,
- 3 Communiquer pour promouvoir les mobilités actives auprès de toutes les populations d'un territoire

DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE !



Un plan d'actions autour de 4 axes

AXE 1 APAISSER LA VILLE

- Uniformer et simplifier la compréhension de la zone 30
- Généraliser le double-sens cyclable aux rues où il est possible
- Equilibrer le partage de l'espace public

AXE 2 FACILITER LES CHEMINEMENTS

- Faciliter les déplacements à pied et à vélo par un jalonnement clair et incitatif
- Assurer des cheminements piétons et PMR sécurisés et agréables

AXE 3 COMPLÉTER LE RÉSEAU CYCLABLE ET LES STATIONNEMENTS EXISTANTS

- Garantir un futur maillage de liaisons fluides et sécurisées pour les modes actifs
- Répondre aux besoins de stationnements vélo
- Entretien des aménagements cyclables et piétons

AXE 4 RENDRE LE VÉLO PLUS ATTRACTIF EN PROPOSANT DES SERVICES ET UNE COMMUNICATION ADAPTÉS

- Permettre à tous les usagers d'acquérir et d'entretenir un vélo
- Mettre en place un plan de communication
- Permettre à tous les publics d'apprendre à faire du vélo en sécurité
- Intégrer les mobilités actives dans les événements organisés
- Suivre la mise en place du SDMA et des autres projets





1. Uniformiser et simplifier la compréhension de la zone 30

L'élargissement et l'unicité de la zone 30 sur une plus grande partie de la commune va permettre de clarifier la réglementation et d'apaiser les usages.

Les mesures pour y arriver :

- Mise en valeur des cinq entrées de ville principales et signalisation de la zone 30
- Construction de plateaux traversants
- Mise en place de radars pédagogique
- Mise en place de mobilier de réduction de la vitesse
- Campagne de sensibilisation

Pour faire respecter la vitesse en zone 30 des aménagements comme les écluses (avec by-pass vélo) et les chicanes peuvent être installés.



Écluse



Chicane



Signalétique au sol

2. Généraliser le double-sens cyclable aux rues

En zone 30, le double-sens cyclable devient la norme. Pour les rues à sens unique, un panneau mentionnant le sens unique "sauf vélo" doit être mis en place ainsi qu'un marquage au sol (pictogramme vélo et flèche). Si le double-sens cyclable est source de dangers il est alors possible d'exclure ces rues de la généralisation par un arrêté municipal.



3. Adapter le plan de circulation

À la Ferté-Saint-Aubin, de nombreux axes résidentiels sont utilisés comme voies de transit pour des véhicules qui traversent la ville sans s'y arrêter. Les modifications du plan de circulation ont pour objectif de limiter le trafic sur ces voies afin de pouvoir les aménager pour favoriser les mobilités actives et les usages conviviaux.

Pour y arriver il est possible de :

- Mettre en place un panneau explicatif du plan de circulation lors de la phase de test,
- Mettre en place un projet pilote d'aménagement en « rue commune »,
- Adapter certains sens de circulation, partager l'espace public de manière plus équilibré entre les modes, créer des passages en zone de rencontre, végétaliser les espaces...
- Mettre en place du mobilier urbain temporaire.

1. Assurer des cheminements piétons sécurisés et agréables

Tous les trajets commencent et se terminent par l'utilisation de la marche. Il est donc essentiel de favoriser ce mode de déplacement et d'y accorder une attention particulière dans les politiques d'aménagement de la commune pour que chacun puisse se déplacer plus sereinement sans conflit d'usage.

Les mesures pour y arriver :

- Assurer l'accessibilité de l'ensemble de la voirie inscrite au Plan d'Aménagement de la Voirie et des Espaces publics (PAVE),
- Recenser et déplacer les mâts de signalisation là où c'est possible,
- Libérer les trottoirs des obstacles (poubelles, voitures garées illégalement) et sensibiliser les habitants aux problèmes d'accessibilité pour les Personnes à mobilité réduite (PMR).



2. Faciliter les déplacements à pied et à vélo par un jalonnement clair et incitatif



Le jalonnement permet d'orienter les usagers dans leurs déplacements et de les inciter à la pratique des modes actifs. Il est indispensable pour valoriser les lieux de loisirs mais aussi pour connecter les principaux pôles d'activités, les services publics et commerces aux quartiers résidentiels ou aux centres bourgs.

Carte des itinéraires et pôles à jalonner

Cette carte à retrouver grâce au QR Code est un « plan de jalonnement simplifiée ». Elle fait apparaître :

- Les différents pôles de la commune à jalonner,
- Les « itinéraires » cyclables projetés (en vert),
- Le jalonnement cyclable existant
- En rectangles jaunes, l'ensemble des carrefours où il sera nécessaire d'y implanter des panneaux de jalonnement afin d'orienter les cyclistes et piétons sur les routes qui leurs sont dédiées.



AXE 3 : COMPLÉTER LE RÉSEAU CYCLABLE ET LES STATIONNEMENTS EXISTANTS

1. Garantir un futur maillage de liaisons fluides et sécurisées pour les modes actifs

La première mesure pour développer l'usage du vélo et des modes actifs est la réalisation d'un réseau d'aménagements continus et sécurisés. Dans les secteurs résidentiels qui ne sont pas destinés au trafic de transit, les aménagements d'apaisement de la vitesse et de réduction du transit doivent être privilégiés. Sur les grands axes de transit de la commune, il sera nécessaire de réaliser des aménagements séparatifs.



2. Répondre aux besoins de stationnements vélo

L'augmentation de l'usage du vélo implique une augmentation de l'offre de stationnements, qui doit s'adapter aux besoins variés des usagers. La majorité des stationnements seront des arceaux vélos à répartir dans la ville à proximité des lieux générateurs de déplacements. Pour des stationnements de longue durée, ce sont des abris protégeant des intempéries

qui sont à privilégier voire des abris sécurisés. La SNCF a déjà fait installer à la gare une consigne collective qui pourra être complétée en fonction de son utilisation.



3. Entretenir les aménagements cyclables et piétons de manière régulière

Un des freins importants à l'utilisation des aménagements cyclables est leur mauvais entretien. En effet, un aménagement en mauvais état est au mieux désagréable pour les cyclistes, au pire source d'accidents. Il est donc important d'entretenir régulièrement les aménagements réalisés grâce notamment à la mise en place d'un outil de suivi adapté.

AXE 4 : RENDRE LE VÉLO PLUS ATTRACTIF

1. Permettre à tous les usagers d'acquiescer et d'entretenir un vélo adapté à leurs besoins

Afin d'inciter les habitants à utiliser le vélo pour se déplacer, la ville de la Ferté-Saint-Aubin a mis en place depuis plusieurs années une aide à l'achat. Depuis janvier 2024, cette aide a été reprise par la Communauté de Communes des Portes de Sologne et peut aller jusqu'à 300 € sans condition de ressources. Des ateliers de réparations gratuits (avec 1 Terre Action ou La Ferté en Transition) sont également proposés sur le territoire.



2. Mettre en place un plan de communication

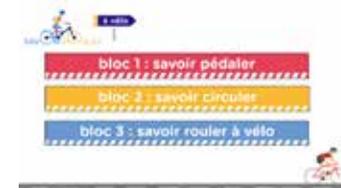
Créer une dynamique commune autour des mobilités actives et faire connaître les actions mises en œuvre passent par un plan de communication global pensé en amont. Des campagnes de communications sur certains sujets spécifiques pourront être envisagés lors de la mise en œuvre des actions : extension de la zone 30, changements du plan de circulation, objectif d'apaisement de certaines rues...).

Afin de permettre une bonne connaissance des itinéraires conseillés pour les déplacements doux, une carte interactive est disponible via le QR Code ci-contre. Une carte de type metrominuto a également été créée afin d'inciter les personnes à recourir à la marche et au vélo plutôt qu'à la voiture, en démontrant que les temps de parcours moyens pour des trajets au sein de la commune sont très faibles, d'autant plus à vélo (voir au recto de ce livret).



3. Permettre à tous les publics d'apprendre à faire du vélo en sécurité

Évoluer dans l'espace public à pied ou à vélo s'apprend. Cela se traduit par un accompagnement des jeunes et des adultes à l'apprentissage du vélo grâce au programme Savoir Rouler à Vélo. La formation est divisée en 3 blocs d'apprentissage : savoir pédaler, savoir circuler, savoir rouler à vélo. Elle s'adresse principalement aux enfants mais des stages de remise en selle pour les adultes pourront être organisés.



4. Intégrer les mobilités actives dans les événements organisés par la commune

La ville doit devenir ambassadrice des mobilités actives et promouvoir leur utilisation pour tous les trajets, en particulier sur les événements municipaux ou le stationnement vélo doit être pensé et la communication devra insister sur la possibilité d'y accéder à pied et à vélo.

5. Suivre la mise en place du SDMA et des autres projets de la commune

Afin de suivre et de mesurer l'impact de la mise en œuvre de ce plan d'actions, le Comité Consultatif Voies Douces sera chargé du suivi de la réalisation et de l'impact des actions. Pour cela, il pourra se baser sur enquête annuelle mesurant la satisfaction des usagers, la mise en place d'un compteur vélo et bien d'autres projets.



Contact : service environnement

environnement@lafertesaintaubin.fr / 02 38 64 83 81